

# Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 14 janvier 2022

Nombre de membres  
En exercice : 19  
Présents : 10  
Ayant donné pouvoir : 09  
Votants : 19

L'an deux mil vingt deux  
le 14 janvier à dix-huit heures  
le Conseil Municipal de la Commune de ROUFFIGNAC-SAINT CERNIN DE REILHAC  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Raymond MARTY, Maire

**PRÉSENTS** : Raymond MARTY, Laurent DELTREUIL, Hubert ANGIBAULT, Marie-Thérèse BLONDY, Sylvie ARISTIDE, Michel BOURDEILH, Valérie PAGES, Arnaud VILLATE, Christian LALOT, Bruno BRESSAND.

**ABSENTS ET EXCUSES** : Christian PORTE (a donné procuration à Hubert ANGIBAULT), Juliana CHABRERIE (a donné procuration à Christian LALOT), Sandrine BENAGLIA (a donné procuration à Raymond MARTY), Marie-Christine GENTIL (a donné procuration à Sylvie ARISTIDE), Aurélie CHARDELIN (a donné procuration à Valérie PAGES), Yves Raymond QUEYROI (a donné procuration à Bruno BRESSAND), Nathalie ROUVEYROUX (a donné procuration à Bruno BRESSAND), Michel CAPTAL (a donné procuration à Laurent DELTREUIL), Caroline GANGNAT (a donné procuration à Michel BOURDEILH).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Laurent DELTREUIL.

-----

# **Ordre du jour**

## **Finances**

- Budget principal – Section fonctionnement : décision modificative

## **Questions Diverses**

-----

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour de la présente réunion.

## Finances

### Finances

#### - Budget principal – Section fonctionnement : décision modificative

*Pour rappel, la section de Fonctionnement est votée au chapitre.*

*En section de fonctionnement, l'article 739223 « Fonds de péréquation des ressources communales » est une dépense prélevée automatiquement lorsque la recette du FPIC « Fonds de Péréquation Intercommunales et Communales » est versée.*

*Pour rappel en 2020, cette dépense était de 1 736,00 €.*

*Pour le budget 2021, il a été prévu à cet article la somme de 2 000,00 €. Cependant, la dépense enregistrée est de*

*2 638,00 €. Ce qui engendre un dépassement de 638,00 €.*

#### Propositions de décision modificative par virement de crédits :

- Chapitre 022 : Dépenses imprévues

BP 2021	10 000,00 €
Dépenses engagées	0,00 €

Diminution du chapitre 022 « Dépenses imprévues » de 638,00 € avec un virement de crédits d'un montant 638,00 € vers le chapitre 014 (article 739223) « atténuation de produits ».

- Chapitre 014 – Article 739223 : atténuation de produits

BP 2021	60 290,00 €
Dépenses engagées	60 928,00 €

Augmentation du chapitre de + **638,00 €**

Monsieur le Maire soumet au vote la décision modificative présentée ci-dessus.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative présentée ci-dessus.

-----  
Rien ne restant à l'ordre du jour,  
Monsieur le Maire a déclaré la séance close à 18h11  
-----